

Chambre des communes
Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie

Mémoire présenté à titre personnel à l'examen législatif de la *Loi sur le droit d'auteur*
Le 10 décembre 2018

Heather Morrison
Professeure agrégée
École des sciences de l'information, Université d'Ottawa
<https://uniweb.uottawa.ca/?#/members/706>

Le présent mémoire est présenté à titre personnel. Il s'inspire de mon expérience en tant que chercheuse principale de Soutenir les savoirs communs (SSC), programme de recherche financé grâce à une Subvention Savoir du CRSH. Le programme SSC a pour but de recueillir des données probantes à l'appui de la transition économique de l'édition savante de la demande à l'offre afin de soutenir le bien public potentiel sans précédent d'un savoir mondial commun, d'un partage collectif du savoir de l'humanité, accessible à tous et gratuit pour tous ceux qui sont qualifiés pour y contribuer. Je m'inspire également de mon intérêt général et de la valeur que j'accorde aux arts et à la culture, ainsi que de mon expertise dans le domaine de l'élaboration de politiques d'information à l'appui de ces valeurs. Le présent mémoire appuie fortement l'accroissement des exceptions à l'utilisation équitable du droit d'auteur qui ont été introduites dans la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* de 2012. Je présente des données probantes à l'appui du maintien des articles 29, 29.1 et 29.2 dans leur forme actuelle. En bref, **les exceptions générales à l'utilisation équitable dans le domaine de l'éducation (article 29) sont en soi généralement équitables** parce que la majorité des œuvres utilisées sont produites ou appuyées par des personnes du secteur de l'éducation qui travaillent pour le bien public plutôt que pour le profit privé. Dans le contexte universitaire, les chercheurs et les étudiants créent la grande majorité des œuvres utilisées et, à quelques exceptions près, ne s'attendent pas à tirer un avantage économique de leurs œuvres protégées par le droit d'auteur. Les chercheurs universitaires ont de plus en plus tendance à rendre leur travail librement accessible à tous en tant que bien public. Les systèmes provinciaux d'éducation élaborent les programmes d'études, approuvent et parfois commandent les manuels scolaires. Les écoles et les conseils scolaires paient les manuels scolaires et la majorité des autres ressources utilisées par les élèves. Je reconnais qu'il y a des créateurs dont le travail est important pour le Canada (auteurs, artistes, musiciens et éditeurs locaux) qui ne bénéficient pas des budgets des écoles élémentaires et secondaires ou des établissements d'enseignement postsecondaire. Pour ce secteur, je **recommande l'élaboration d'un plan visant à fournir un soutien direct aux créateurs canadiens** qui travaillent à l'extérieur du système d'éducation officiel (écoles élémentaires et secondaires, universités) pour remplacer les actuelles sociétés de gestion du droit d'auteur et pour élaborer de nouveaux modèles de collaboration créative **afin de profiter des récents progrès technologiques en vue de définir de nouvelles approches plus efficaces pour appuyer la créativité au Canada**. Je fais cette recommandation au motif que les subventions directes aux créateurs seraient plus rentables que le système actuel qui est en fait une subvention indirecte. À l'heure actuelle, nous accordons un soutien très limité aux créateurs de façon indirecte et non transparente, comme suit : transferts fédéraux aux provinces pour l'éducation, transferts provinciaux aux universités, aux collèges et aux conseils scolaires (auxquels s'ajoutent les frais de scolarité des étudiants dans le secteur postsecondaire), achat de ressources et paiement de droits ou de licences supplémentaires pour des copies supplémentaires aux sociétés de gestion de droits, versement d'argent aux sociétés de gestion de droits (moins les frais

administratifs) pour divers types de titulaires de droits, allant des sociétés mondiales à but lucratif aux créateurs individuels. Je suis d'avis que nous devrions nous demander s'il serait moins coûteux et plus efficace pour la communauté créative du Canada de simplement donner directement de l'argent aux créateurs en leur accordant de généreuses subventions. Pour accéder à des hyperliens, consulter <https://poeticeconomics.blogspot.com/2018/12/canadasstatutory-review-of-copyright.html>.

Les contributions créatives du secteur éducatif du Canada

(Pourquoi les exceptions générales à l'utilisation équitable dans le domaine de l'éducation (article 29) sont-elles en soi généralement équitables?)

La présente section porte sur les universités, mon domaine d'expertise. Comme l'indique le mémoire présenté par Universités Canada (2018) dans le cadre de l'examen de la *Loi sur le droit d'auteur*, le système universitaire canadien compte plus de 75 000 professeurs et enseignants universitaires, ce qui en fait le groupe le plus important d'auteurs canadiens. Ces données sous-estiment la contribution créative des universités, car elles ne tiennent pas compte du travail des étudiants. La plupart des étudiants des cycles supérieurs et d'autres chercheurs en début de carrière sont tenus de publier et bon nombre d'entre eux sont des chercheurs et des auteurs prolifiques. Par exemple, les étudiants diplômés d'aujourd'hui doivent généralement publier leurs thèses (monographies) en ligne par l'entremise de leur dépôt institutionnel en libre accès, c'est-à-dire en lecture libre. Ainsi, de 2010 à 2018, les étudiants de l'Université d'Ottawa ont publié plus de 10 000 thèses dans le dépôt institutionnel de l'Université d'Ottawa (<https://ruor.uottawa.ca/handle/10393/242?locale=fr>).

Les étudiants et les professeurs publient des articles dans des revues à comité de lecture, des chapitres de livres et des monographies savantes. Les étudiants profitent de la facilité de publication sur l'internet pour créer leurs propres revues savantes en libre accès et évaluées par des pairs. Il y a quelques années, au moment où je poursuivais mes études de doctorat, j'ai eu le plaisir de participer, en tant que rédactrice en chef, réviseuse et directrice, à la revue à accès libre à comité de lecture *Stream: Inspiring Critical Thought* créée et dirigée par des étudiants, actuellement dans sa dixième année de production (<http://journals.sfu.ca/stream/index.php/stream>). De même, les étudiants en médecine de l'Université d'Ottawa ont créé et exploitent une revue en libre accès dirigée par les étudiants, le *Journal médical de l'Université d'Ottawa / University of Ottawa Journal of Medicine* (<http://www.uojm.ca/>).

En classe, de nombreux professeurs comme moi profitent des technologies actuelles pour développer des approches pédagogiques basées sur l'apprentissage actif plutôt que passif. Dans une approche passive, les étudiants absorbent l'information fournie dans les manuels scolaires et les cours magistraux. Dans le cadre de l'apprentissage actif, les étudiants font du travail pratique, notamment en menant et en publiant des recherches. Suivent quelques exemples de mes cours (maîtrise, sciences de l'information) : une classe d'édition a créé un journal en libre accès dans lequel elle a révisé et publié ses travaux trimestriels; les étudiants d'une classe d'introduction créent et publient leur propre blogue professionnel et leurs propres articles dans lesquels ils publient une recherche indépendante; cet automne, les étudiants ont effectué et rédigé une analyse documentaire sur un sujet particulier dans le domaine.

En tant que professeure et auteure, mon expérience est assez typique. Le coût de mes recherches est payé par mon salaire de professeure d'université et par les fonds de ma subvention de recherche. Les deux sont fortement subventionnés par les contribuables canadiens, et les frais de scolarité des

étudiants représentent aujourd'hui environ la moitié des budgets des universités. En tant qu'auteure, je ne reçois et ne m'attends à recevoir aucune rémunération lorsque je publie des articles dans des revues à comité de lecture ou des chapitres de livres. En tant que pair examinateur, je ne reçois et n'attends aucune rémunération. J'ai reçu de modestes redevances sur les ventes d'une monographie savante, mais d'un point de vue financier (et il en est ainsi de nombreux autres auteurs de monographies savantes), j'aurais été beaucoup plus avancée si j'avais obtenu le salaire minimum en échange du temps nécessaire pour écrire le livre. Rétrospectivement, j'aurais aimé avoir publié ce document sous la forme d'un livre ou d'un wiki en libre accès, car l'éditeur ne fait plus activement la promotion du livre. En transférant les droits d'auteur à l'éditeur, j'ai rendu mon travail moins accessible et beaucoup plus difficile à mettre à jour.

Je cherche à rendre tous mes travaux universitaires libres d'accès (lecture libre pour tous), tendance de plus en plus répandue dans le monde universitaire. En décembre 2018, plus de 12 000 revues savantes en libre accès, évaluées par des pairs, figuraient dans le *Directory of Open Access Journals* (<https://doaj.org/>). D'après une étude de l'industrie (Ware et Mabe, 2015), environ 34 550 revues évaluées par des pairs ont été publiées dans le monde. Environ le tiers de ces revues est en libre accès. De nombreuses autres revues offrent un accès gratuit aux numéros antérieurs après une période d'embargo.

Le Directory of Open Access Repositories, *OpenDOAR*, répertorie plus de 3 800 dépôts dans le monde (http://v2.sherpa.ac.uk/view/repository_by_country/countries=5Fby=5Fregion.html). Le *Bielefeld Academic Search Engine* (<https://www.base-search.net/about/fr/index.php?>) fournit un service de recherche croisée de dépôts et de revues et répertorie plus de 120 millions de documents provenant de plus de 6 000 sources, dont environ 60 % sont en libre accès, soit environ 72 millions de documents. Ce libre accès aux travaux universitaires, soutenu par les auteurs universitaires, les universités et les bailleurs de fonds de la recherche, reflète le fait que la recherche universitaire n'est pas motivée par les avantages économiques du droit d'auteur et n'en exige pas. Les droits *moraux* du droit d'auteur (attribution et intégrité de l'œuvre) sont importants pour les auteurs universitaires.

L'industrie traditionnelle de l'édition savante est en train de passer d'une économie axée sur la demande (achat de livres et d'abonnements à des revues) à un financement axé sur la production. Pas plus tard qu'en 2014, très peu de grands éditeurs savants commerciaux traditionnels figuraient dans le Directory of Open Access Journals (DOAJ). Le plus important, Elsevier, avait 8 titres inscrits au DOAJ. Aujourd'hui, les plus grands éditeurs de revues à accès libre, selon le nombre de revues à accès entièrement libre, sont tous des éditeurs universitaires commerciaux traditionnels. La plus grande est Springer Nature (y compris la filiale BioMedCentral) et la deuxième est Elsevier (Morrison, 2018). À la fin de novembre 2018, Elsevier comptait 347 revues à accès libre et offre un choix de publication à accès libre pour 2 040 autres titres, presque toutes ses revues (Elsevier, 2018). En date du 7 décembre 2018, le Directory of Open Access Books (<https://www.doabooks.org/>) répertoriait 285 éditeurs. Trois des quatre éditeurs commanditaires figurant sur ce site web sont des éditeurs universitaires commerciaux traditionnels (Brill, Springer Nature et DeGruyter).

La tendance à l'accès libre au matériel éducatif est de plus en plus marquée. Par exemple, les écoles élémentaires et secondaires ainsi que les établissements d'enseignement postsecondaire sont en train de passer du soutien aux manuels scolaires par l'élaboration, l'évaluation et l'achat de programmes d'études au financement de la production de manuels scolaires en libre accès, ce qui permet ainsi de

réduire les coûts de l'éducation pour les étudiants des établissements postsecondaires et les conseils scolaires des écoles élémentaires et secondaires. En plus de réduire les coûts, les ressources éducatives en libre accès sont généralement sujettes à la transformation. Les éducateurs peuvent ainsi mettre à jour des sources comme les manuels scolaires, accéder à des ressources supplémentaires ou les personnaliser pour répondre aux besoins locaux. Par exemple, un bon manuel scolaire de base élaboré aux États-Unis pourrait être modifié pour refléter le contexte canadien et inclure des exemples locaux, ou l'inverse pour un manuel scolaire élaboré au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter les ressources suivantes :

- e-campus Ontario – <https://www.ecampusontario.ca/fr/>
- BCcampus – <https://bccampus.ca/>
- Open School BC – <https://www.openschool.bc.ca/k12/>

En plus de faire la transition des formats traditionnels développés avant l'internet (p. ex. les revues et les livres), le corps professoral et les étudiants commencent à explorer le potentiel des médias numériques et de l'internet. Mes publications les plus importantes aujourd'hui sont publiées principalement dans des formats non traditionnels. Depuis 2004, je tiens à jour un blogue savant intitulé *The Imaginary Journal of Poetic Economics* (<http://poeticeconomics.blogspot.com/>) où j'affiche, par exemple, des contributions comme celle-ci aux consultations gouvernementales. En 2014, j'ai créé un blogue de recherche pour le projet Soutenir les savoirs communs (<https://sustainingknowledgecommons.org/>). Le blogue du projet SSC nous permet, à moi et à mes étudiants et chercheurs adjoints, de publier des résultats préliminaires. Il s'agit d'une excellente formation pour les étudiants, car le blogue leur procure un moyen et un incitatif pour développer et publier de petits sous-projets de recherche. Les données recueillies dans le cadre du projet SSC sont publiées sous forme de données ouvertes dans la base de données d'OA APC (<https://sustainingknowledgecommons.org/open-access-article-processing-charges-apcs/>). Ces nouveaux formats nécessitent un accès à la technologie et à des services d'hébergement, mais il n'est plus nécessaire de recourir à un intermédiaire de publication comme c'était le cas lorsque les travaux universitaires reposaient sur le support papier et le système postal.

En résumé, l'exception relative à l'utilisation équitable dans le domaine de l'éducation (29) est en soit généralement équitable parce que le secteur de l'éducation est un créateur net. Le corps professoral universitaire est le plus grand groupe de créateurs d'œuvres protégeables par le droit d'auteur. La création d'œuvres protégées par le droit d'auteur par les étudiants de niveau postsecondaire est importante, même si elle n'est pas aussi connue, et la création d'œuvres protégées par le droit d'auteur par les étudiants constitue une tendance à la hausse. Les établissements d'enseignement postsecondaire ainsi que les écoles élémentaires et secondaires s'orientent vers un soutien axé sur la production de ressources éducatives, comme les manuels scolaires, afin d'offrir un accès gratuit et d'améliorer l'abordabilité du système éducatif. La création dans le secteur de l'éducation se fait principalement pour le bien public et les avantages économiques du droit d'auteur ne sont généralement pas nécessaires, comme l'illustre la tendance croissante vers le libre accès, c'est-à-dire l'accès gratuit à toute personne, et les restrictions au lectorat liées à la protection du droit d'auteur pour des raisons économiques sont contre-productives à la création et au partage du savoir.

Les exceptions relatives à l'utilisation équitable pour la recherche effectuée par des universitaires (29.1) et des journalistes (29.2) sont nécessaires pour que les particuliers et les organisations ne puissent pas utiliser le droit d'auteur d'une manière autre que celle prévue initialement, par exemple

pour supprimer les critiques ou pour nier ce qu'ils ont dit dans le passé. Par exemple, mes recherches portent sur l'étude des modèles d'établissement des prix et des modèles d'affaires des éditeurs savants, qui reposent en grande partie sur l'information affichée sur leurs sites web. Ces renseignements procurent les données probantes sur lesquelles se fonde ma recherche, et je dois être en mesure de publier des extraits de ces renseignements pour étayer mes affirmations. Les éditeurs n'apprécient pas toujours cette recherche, par exemple lorsque je documente des augmentations de prix bien au-delà de l'inflation. Un droit d'auteur trop fort sans cet équilibre permettrait aux éditeurs d'affaiblir la critique en supprimant les preuves.

Soutien à la transition pour la création

En tant qu'auteure universitaire prolifique, je n'ai jamais été et ne serai jamais représentée par Access Copyright. Le travail d'Access Copyright est contraire à l'objet de mon travail (servir le bien public). Je recommande l'abolition d'Access Copyright et la réorientation du financement par les universités et les conseils scolaires pour soutenir directement le libre accès dans le milieu universitaire et les écoles élémentaires et secondaires (p. ex. le financement des monographies, des revues et des manuels scolaires en libre accès).

Cela ne répondra pas à tous les besoins des communautés créatives du Canada. À mon avis, les créateurs artistiques du Canada (auteurs, artistes, musiciens, éditeurs indépendants et intermédiaires qui travaillent en étroite collaboration avec et pour la communauté artistique) méritent notre respect et notre appui, et ne sont pas bien servis par notre approche désuète des sociétés de gestion du droit d'auteur. Je soutiens que l'existence continue de ces collectifs est contre-productive, car de tels collectifs pérennisent des approches et des modèles d'affaires dépassés, alors que les créateurs seraient mieux servis par le développement de nouveaux types de collectifs axés sur les nouvelles technologies afin de créer de nouvelles relations avec la société et les consommateurs.

Par exemple, imaginez un collectif de musiciens canadiens travaillant ensemble pour développer des listes de chansons qui seraient utilisées dans des endroits comme les cafés et les restaurants (peut-être en fonction du style musical) connectés au réseau Wi-Fi de l'entreprise afin que les clients puissent :

- acheter et télécharger instantanément une chanson qu'ils apprécient;
 - se connecter au site web du musicien,
 - s'informer des concerts à venir,
 - acheter des produits promotionnels,
- suggérer des musiciens ou des chansons à inclure.

Je soutiens que cette approche serait beaucoup plus efficace pour créer une relation saine et productive entre nos artistes et la société que l'approche impersonnelle et non transparente actuelle, qui consiste à exiger le paiement de tarifs et positionne les sociétés de gestion du droit d'auteur comme des organismes impersonnels et non transparents d'application des droits.

Pour nourrir cette vision, je recommande un soutien financier pour les artistes en phase de transition ainsi qu'un financement ciblé pour développer des mécanismes de transition tels que la recherche et l'éducation sur l'utilisation des nouvelles technologies afin de soutenir des relations plus productives

entre les artistes et la société. Comme je l'explique dans l'introduction du présent mémoire, le soutien direct serait probablement plus rentable que le système actuel de subventions indirectes et non transparentes.

Références

Elsevier, *Pricing*, 2018. Consulté le 27 novembre 2018 à <https://www.elsevier.com/about/policies/pricing>.

Morrison, H., *Global OA APCs 2010 – 2017: major trends. Connecting the knowledge commons: from projects to sustainable infrastructure*, 2018. ELPUB 2018 : 22^e Conférence internationale sur la publication électronique, Toronto, du 22 au 24 juin 2018. Consulté le 7 décembre 2018 à <https://elpub.episciences.org/4604>.

Universités Canada, *Les universités et l'évolution des lois canadiennes sur le droit d'auteur : Mémoire d'Universités Canada présenté au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie dans le cadre de l'examen législatif de la Loi sur le droit d'auteur*, juin 2018.

Ware, M. et Mabe, M., *The STM report: an overview of scientific and scholarly journal publishing*, The International Association of Scientific, Technical and Medical Publishers, 2015. Consulté le 4 décembre 2018 à https://www.stm-assoc.org/2015_02_20_STM_Report_2015.pdf.